

Avis du Comité d'Entreprise de l'UES CGG sur le plan de sauvegarde

Rendu le 2 octobre 2017

Tout en réitérant leurs observations du 19 juillet, les élus du CE considèrent que le plan de sauvegarde est la seule alternative à ce jour assurant la poursuite de l'activité de l'entreprise en tant que Groupe intégré et la préservation des emplois et des compétences.

L'entreprise et ses salariés ont déjà supporté le coût industriel et social de la restructuration opérée sous la contrainte de la dette accumulée, pour s'adapter à un marché en forte baisse (passage de 18 à 5 bateaux, division par deux des effectifs mondiaux, ...). Dans la perspective du rebond du marché, il faut impérativement réduire le coût financier de la dette et obtenir de nouvelles liquidités.

Les élus redoutent les conséquences désastreuses d'un vote négatif des actionnaires lors de l'AGE du 31 octobre qui entraînerait de nouvelles procédures, la perte de confiance des clients, de nouvelles réductions d'effectif, voire le démantèlement de l'entreprise.

Ils se prononcent donc en faveur du plan de sauvegarde qui leur est présenté.

Les élus s'inquiètent cependant de la stratégie qui sera mise en œuvre par les nouveaux actionnaires, une fois la restructuration effective. Ils demandent donc que les actionnaires votent le plan et que le futur groupe d'actionnaires (post-plan) s'engage sur le maintien du siège social en France, de l'ensemble des activités du Groupe et de l'emploi.

Ils demandent également des garanties pour la préservation des activités des sites français qui emploient 1300 salariés. Ces sites intègrent l'ensemble de la chaîne de valeur de l'exploration sismique de l'équipement à l'acquisition, l'imagerie et l'interprétation de réservoir. En assurant une part importante des efforts de recherche et développement, ils contribuent à l'excellence technologique de l'entreprise. Les compétences de pointe des salariés dans les technologies d'exploration du sous-sol seront nécessaires pour atteindre les objectifs nationaux de transition énergétique dans le futur.

Le Comité d'Entreprise appelle donc l'Etat et la BPI à soutenir l'entreprise, maillon unique de la filière d'exploration française, en renforçant son poids dans le capital pour exercer un droit de regard sur les futures orientations stratégiques, tout en exigeant des créanciers des engagements pour la pérennité du pôle français du Groupe.

Avis adopté à l'unanimité